

N° 91 - bimensuel - 3 décembre 2001

# LA LETTRE D'INFORMATION

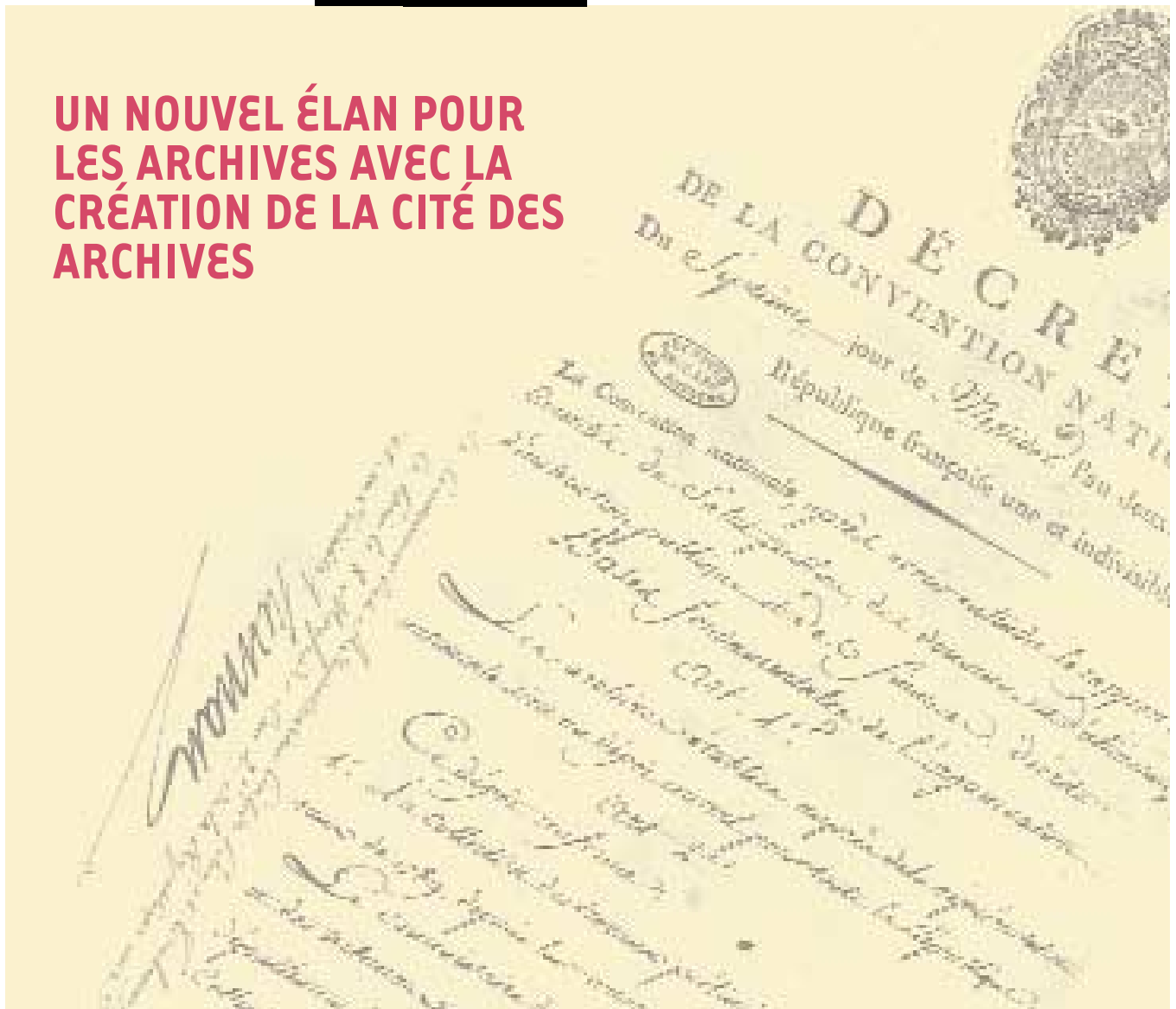
Ministère de la culture  
et de la communication

Ministère  
de la culture et  
de la communication

3, rue de Valois  
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

## UN NOUVEL ÉLAN POUR LES ARCHIVES AVEC LA CRÉATION DE LA CITÉ DES ARCHIVES



ISSN 1255 - 6270

## Actualité

**Un nouvel élan pour les archives avec la création de la Cité des archives**

Page 2

**Les financements publics pour l'audiovisuel discutés à Bruxelles**

Page 4

**Le trésor de Conques est restauré**

Il est exposé au Louvre

Page 5

**Adoption de la déclaration sur la diversité culturelle,**

lors de la 31<sup>e</sup> session de la conférence générale de l'Unesco

Page 6

**Le suivi des politiques nationales de numérisation**

Page 8

**« Formation internationale culture »**

Une sédimentation des expériences, dix ans après

Page 10

**« Des territoires » interroge un art public en prise avec l'actualité**

Ensb-a jusqu'au 30 décembre

Page 13

## Portrait

**Pierre-Henri Deleau**

L'oeil, l'intuition et la passion : rencontre avec un découvreur de talents

Page 16

**Directeur de la publication :** Jacques Vistel  
**Directeur de la rédaction :** Jean-Paul Ciret  
**Rédacteur en chef :** Paul-Henri Doro :  
01 40 15 83 65

**Comité de rédaction :** Anne-Sophie Barreau, Marc-Antoine Chaumien, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini.

**Conception graphique :** Jeanne Verdoux

**Maquettiste :** Emmanuel Boutier

**Crédits photographiques :** Farida Brechemier-Guerdjou

**Impression :** Maulde et Renou

**N° de commission paritaire :** 1290 AD,

nouvelle série

**Tirage :** 36 000 exemplaires

**2 F** le numéro

**Pour recevoir la lettre d'information :**

Adresser une demande écrite au DIC,

Ministère de la culture

et de la communication

3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01

Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,

internet : <http://www.culture.gouv.fr>

# LIONEL JOSPIN ET CATHERINE TASCA S'ENGAGENT SUR LA CRÉATION D'UN NOUVEAU CENTRE POUR LES ARCHIVES

Le Premier ministre a annoncé le 5 novembre dernier, lors du colloque sur « les Français et leurs archives » qui s'est tenu au siège du Conseil économique et social, plusieurs mesures importantes sur sa politique en faveur des archives : les délais de dérogations seront assouplis et un nouveau Centre pour les archives sera créé. « *C'est un projet à la réalisation duquel je m'attacherai tout particulièrement* » a déclaré Catherine Tasca en rappelant que les archives font partie intégrante de toute politique culturelle.

En ouvrant le colloque du Palais d'Iéna, Lionel Jospin a rappelé l'action du gouvernement depuis 1997 pour une plus grande accessibilité des fonds d'archives. Des circulaires, a-t-il rappelé, ont permis d'ouvrir certains fonds, soumis jusqu'alors à des restrictions qui apparaissent de nos jours non justifiées. La loi du 12 avril 2000 prévoit également les conditions d'un recours en cas de refus de l'accès du citoyen à certaines archives. Le gouvernement a introduit dans le projet de loi sur la société de l'information, déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le 14 juin dernier, le principe de la communicabilité immédiate des archives qui remplacerait le délai trentenaire de droit commun. Enfin, sur les points concernant la protection des personnes et la sécurité de l'État, les délais dérogatoires ont été raccourcis.

Lionel Jospin a également annoncé la création d'un nouveau lieu pour la collecte, la conservation et la communication des fonds actuels et à venir. Une mission de préfiguration, dont les crédits sont inscrits dans le projet de loi de finances pour 2002, a été confiée à la directrice des archives de France, Martine de Boisdeffre, afin de déterminer son implantation. Celle-ci devra être annoncée en janvier prochain à l'occasion de la première réunion du Comité interministériel des archives dont le Premier ministre a annoncé la création. Catherine Tasca a aussi

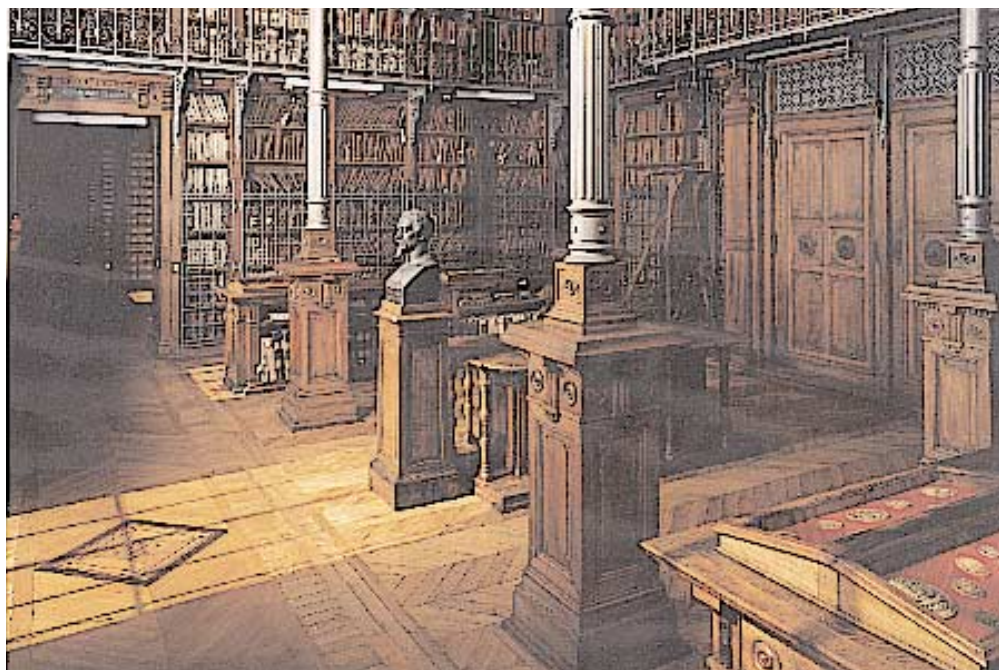
confirmé l'installation prochaine du Comité supérieur des archives, dans sa nouvelle formation, que préside René Rémond. Cette institution a pour mission de conseiller le gouvernement dans sa politique de modernisation des archives.

## Une Cité pour les archives

« *Rendre leurs archives aux Français* », telle est, selon Catherine Tasca, l'ambition du ministère de la Culture. « *Il faut permettre à notre peuple d'aller à la rencontre de sa mémoire, a-t-elle ajouté, et d'en faire ainsi le terreau du projet républicain.* » La création d'une Cité des archives est devenue nécessaire pour répondre à cette ambition.

Cette cité est destinée à conserver les documents postérieurs à 1790. Les Archives nationales sont aujourd'hui éclatées sur quatre sites : rue des Francs-Bourgeois à Paris (archives les plus anciennes, de 625 à 1958), Fontainebleau (archives contemporaines, de 1958 à 1995), Aix-en-Provence (anciennes colonies et Outre-mer) et Roubaix (archives du monde du travail). L'ensemble de ces archives représente plus de 4 millions de documents répartis sur près de 400 km linéaires. La finalité de cette Cité des archives est de moderniser « *l'accès et la fonctionnalité des archives* » selon le Premier ministre. Pour cela il faudra que la future Cité soit située en région parisienne, « *à proximité des centres producteurs d'archives et dans un environnement scien-*





Archives nationales © Service photographique

*tifique et culturel qui favorise son développement et sa fréquentation.* » Par ailleurs, un plan de modernisation du centre historique des archives de France est prévu.

#### **Le rôle des archives départementales**

« *Mais il n'y a pas que l'État,* a souligné ensuite la ministre. *Le rôle des départements est aussi très important.* » Les services d'archives départementales sont aujourd'hui, du fait de la loi de 1983, des services décentralisés, financés par les Conseils généraux, dirigés par des agents de l'État, investis de missions de l'État, et soumis à son contrôle scientifique et technique. Ce sont parmi les plus fréquentées des institutions culturelles. De

1983 à 1998, l'augmentation du nombre de lecteurs a été en moyenne de 4,3 % par an. Dans la majorité des cas, cette demande croissante a été satisfaite par les Conseils généraux avec le soutien de l'État.

« *L'aspect le plus spectaculaire de cette politique,* a poursuivi Catherine Tasca, *est sans doute la modernisation des bâtiments. Depuis 1983, une cinquantaine d'entre eux ont été réaménagés ou construits. Plusieurs réalisations importantes sont actuellement en cours. L'État y participe et accompagne ainsi l'effort de modernisation entrepris par les collectivités. Quoi de plus normal, quand on sait que près de 70 % des archives conservées dans les archives départementales sont des archives pro-*

*venant des services déconcentrés de l'État. Les Archives départementales reconnaissent et souhaitent le contrôle scientifique et technique de l'État. Je veillerai à ce que la direction des Archives de France soit, dans sa structure et ses moyens, pleinement apte à assumer cette mission. Mais aucun de ces investissements ne serait possible s'il n'était porté par la demande de la communauté nationale. Les associations les plus diverses, sociales, syndicales, professionnelles, sportives et d'éducation populaire, dont nous avons récemment célébré le centenaire, ont aussi le souci de transmettre la mémoire des valeurs qui ont fondé leurs choix et leurs actions et Pierre Mauroy a rappelé fort justement leur contribution à notre mémoire*

*collective.* »

« *Les archives appartiennent totalement à notre modernité,* a conclu Catherine Tasca. *Elles sont sorties de la poussière où on les avait parfois commodément cantonnées. J'en veux pour preuve les débats passionnants du colloque de mars dernier sur les archives électroniques, où l'avenir de nos archives se mesurait aux promesses et aux interrogations des nouvelles technologies.* »



Seaux révolutionnaires de Paris : sceau de la section de l'arsenal © Archives nationales

## Union Européenne

LES FINANCEMENTS PUBLICS POUR  
L'AUDIOVISUEL DISCUTÉS À  
BRUXELLES

Michel Duffour a représenté la France lors de la session « culture/audiovisuel » du Conseil de l'Union européenne sous Présidence belge s'est tenue à Bruxelles le 5 novembre dernier. L'accueil favorable donné à la communication de la Commission européenne concernant certains aspects juridiques liés aux œuvres cinématographiques et aux autres œuvres audiovisuelles a été confirmé. Un débat public sur la place de la culture dans la construction européenne a pour sa part permis d'ouvrir de nouvelles perspectives pour l'action culturelle de l'Union européenne.

**Les aides au cinéma**

Revenant sur la communication de la Commission européenne concernant certains aspects juridiques liés aux œuvres cinématographiques et aux autres œuvres audiovisuelles dont le contenu avait été largement détaillé lors du séminaire de Mons (5-6 octobre 2001, voir *Lettre d'information* numéro 90), Viviane Redding, Commissaire européenne en charge de la culture, a réaffirmé qu'il n'était pas imaginable de remettre en cause les systèmes d'aides au cinéma qui existent dans les États membres. La Commissaire a également annoncé que plusieurs études allaient être lancées sur diverses questions touchant à la classification des œuvres audiovisuelles, la protection du patrimoine cinématogra-

phique, et l'exploitation des œuvres. Elle a aussi indiqué que la Commission européenne entend favoriser le développement du cinéma numérique dans le cadre du programme *Média +*. Les délégations ont salué de manière générale les solutions pragmatiques retenues dans cette communication. Michel Duffour, Secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle, s'est félicité pour la France de la reconnaissance du rôle clef des aides nationales, et a demandé que la sécurité juridique des régimes nationaux d'aide ne soit pas remise en cause à moyen terme.

Un accord politique a été marqué sur une résolution sur le développement du secteur audiovisuel qui promeut une approche équilibrée, tenant compte à la fois des dimensions culturelle et économique.

**Les dossiers culturels**

En matière culturelle - outre les aspects audiovisuels -, un accord politique a été trouvé sur trois résolutions, respectivement sur « culture et société de la connaissance », sur l'exportation de biens culturels et la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre, et sur la place de la culture dans la construction de l'Union européenne, thème qui a donné lieu à un débat public. Se basant notamment sur les questions posées par la Prési-

dence, les délégations - apportant toutefois un éclairage différent selon leur sensibilité - se sont accordées pour estimer que la diversité culturelle devait être l'objet d'une approche dynamique et active. Plusieurs ministres ont reconnu l'absence de contradiction entre la diversité culturelle au sein de l'Union et la défense des valeurs universelles que cette même diversité culturelle véhicule. Par ailleurs, malgré le travail accompli par la Commission européenne, le programme *Culture 2000* a encore du mal à répondre au besoin reconnu d'une action culturelle de l'Union européenne mieux identifiée, plus visible, et pour certains, mieux structurée.

**L'enjeu de la culture**

Plusieurs États, dont la France, appuyés par la commission européenne, ont souligné la nécessité d'un projet culturel plus ambitieux pour l'Europe. La Présidence belge a indiqué en conclusion qu'il conviendrait peut-être de réfléchir à une modification de l'article 151 (consacré à la culture) du Traité instituant la Communauté européenne, pour permettre une meilleure prise en compte des enjeux culturels dans les politiques communautaires. Les ambitions affichées par plusieurs délégations pour l'action culturelle de l'Union européenne posent également, a rappelé la Présidence, la question de l'adéquation avec les moyens

financiers mobilisables. Sans être conclusif, le débat a permis la réouverture de pistes de réflexion précédemment envisagées.

**La question du financement de l'audiovisuel public**

Un premier échange de vues a eu lieu sur la communication de la Commission concernant l'application aux services publics de radiodiffusion des règles relatives aux aides d'État. Dans ce texte, la Commission reconnaît clairement la liberté des États membres de définir le mandat de service public des télévisions et radios publiques et de choisir leur mode de financement, dans le respect des obligations de transparence et du principe de proportionnalité applicables à l'octroi de financements publics. La Commission continuera à veiller à ce que les avantages consentis aux radiodiffuseurs publics ne créent pas de distorsions de concurrence au détriment des opérateurs privés. Tout en saluant les efforts de clarification entrepris par la Commission européenne dans sa communication, plusieurs États membres, dont la France, ont demandé que l'autonomie des États membres pour définir et financer leur service public de radiodiffusion soit préservée, y compris en réfléchissant si nécessaire à une adaptation du Traité instituant la Communauté européenne.

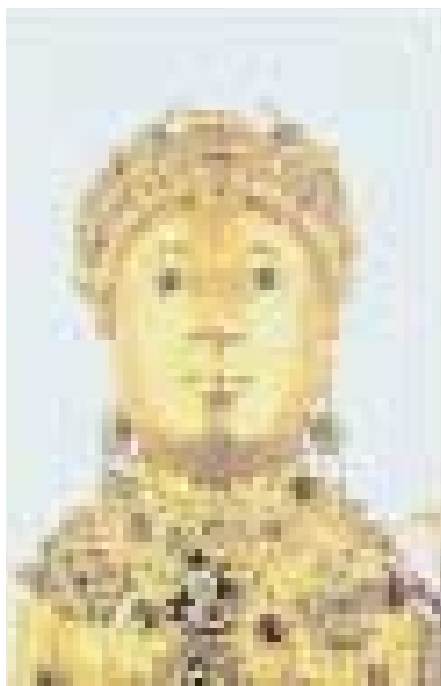


# LE TRÉSOR DE CONQUES VIENT D'ÊTRE RESTAURÉ

## Il est exposé au Louvre

L'abbaye Sainte Foy de Conques (Aveyron) conserve un des plus prestigieux trésors d'orfèvrerie médiévale d'Europe. A l'occasion de travaux sur le bâtiment qui les abrite, les objets du trésor ont dû être déplacés de leurs vitrines. Plus de soixante d'entre eux ont rejoint des coffres gracieusement prêtés par la Banque de France de Rodez. Les quatorze objets les plus prestigieux, dont la célèbre majesté de Sainte Foy, et le reliquaire dit de Pépin, sont présentés au Musée du Louvre jusqu'au 11 mars 2002. Le Musée du Louvre a pris à sa charge la réalisation de cette exposition.

A Conques, le bâtiment qui abrite le trésor a été construit par le service des monuments historiques en 1911, à l'emplacement d'une aile disparue du cloître de l'abbatiale. Sa présentation actuelle, mise en place au milieu des années 50, doit, tant pour des raisons de sécurité que de confort du visiteur, être revue. Des travaux importants doivent être menés d'une part à l'intérieur de la salle du Trésor, et d'autre part dans un espace contigu, afin d'améliorer l'accueil du public (plus de 100 000 visiteurs par an). La première tranche des travaux, celle destinée à moderniser la présentation du Trésor, est estimée à près de 2,3 millions de francs. La seconde tranche, qui doit redéployer l'espace d'accueil et permettre l'accès du trésor aux personnes à mobilité réduite, est elle estimée



Majesté de sainte Foy (détail) © Francis Bacon

à 1,4 millions de francs.

### Un haut lieu de culture

Les objets du Trésor sont des reliquaires affectés de façon prééminente au culte, et encore utilisés pour certains d'entre eux (dont la Majesté) dans la liturgie. Aussi le trésor construit en 1911, en prenant la forme d'un sacrarium, dans l'abside duquel est présenté la Majesté, honore de façon explicite les deux dimensions, patrimoniale et culturelle, de ces objets.

Dans l'immédiat après guerre un récolement complet et un important programme de travaux sur le sacrarium et les œuvres elles même ont été entrepris. A la demande de la DAPA Pierre Soulages a créé,

de 1987 à 1994, 114 vitraux qui s'intègrent parfaitement à l'abbaye. La nouvelle présentation, après les travaux, restera en grande partie conforme à celle qui avait été élaborée en 1954-1955. Les nouveaux moyens techniques mis en œuvre (fibres optiques) doivent permettre une meilleure mise en lumière des objets, tout en valorisant l'ambiance du lieu. Le nouveau réaménagement respectera la muséographie actuelle organisée en

trois parties (grands reliquaires jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle ; objets liés au culte de Sainte Foy ; « objets d'époque plus tardive »), mais apportera quelques modifications rendues nécessaires pour la conservation de certaines pièces particulièrement vulnérables (textiles, parchemin, papier) qui seront protégées de la lumière.

Aux aménagements d'autels faits pour les foules pèlerines du Moyen Age, à l'intégration au fond du chœur clos au XVI<sup>e</sup> siècle, plus intime et peut être déjà nostalgique, a désormais succédé le trésor-musée, à la fois vitrine et coffre-fort, à la fois sanctuaire et lieu de culture.

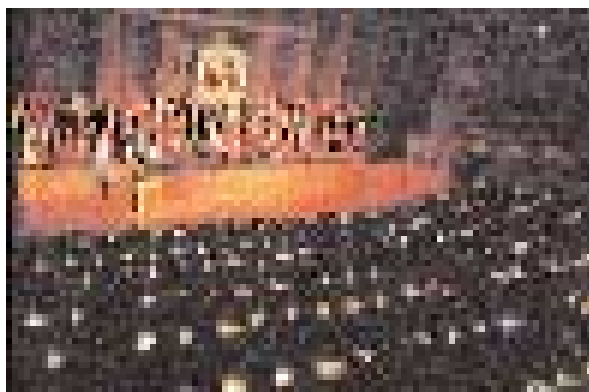
### Une histoire mouvementée

Le premier document citant Conques date de 801 ; il est vraisemblable que vers 790-795 l'ermite Dadon releva un établissement détruit par les Sarrasins ; l'abbaye bénéficia de la protection des rois mérovingiens et carolingiens, et des fragments encore conservés attestent la présence au trésor de reliquaires du Haut Moyen Age. La relique la plus célèbre, la calotte crânienne de Sainte Foy, conservée dans la majesté, fut dérobée à Agen, ville natale de la sainte, au prix d'un larcin patiemment élaboré, par un moine de Conques soucieux d'accroître le prestige de son abbaye. L'arrivée des restes du corps de Sainte Foy à Conques, à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, et pour lesquels on confectionne entre autres la Majesté, marque le début du développement continu de l'Abbaye, jusqu'à son apogée au XII<sup>e</sup> siècle. D'autres pièces, dont la statuette de Sainte Foy, de la fin du XV<sup>e</sup> siècle furent ajoutées durant tout le Moyen-Age. L'abbaye connut par la suite un relatif déclin, et il fallut attendre le XIX<sup>e</sup> siècle pour que le site soit redécouvert dans sa dimension patrimoniale lui donnant ainsi une nouvelle vigueur. Le journal de voyage de Prosper Mérimée, Inspecteur général des monuments historiques, contient quelques savoureuses pages relatant sa « découverte » de Conques, en 1837. Mérimée fut très sensible à l'Abbatiale, qu'il inscrivit sur la première liste des monuments protégés, mais ne retint de la « statuette en vermeil » (la majesté de Sainte Foy) que sa disgracieuse tête et la qualité des intailles et camées portées.

Catalogue coédité par le Louvre et Monum. 15 euros, 98,39 F.

# ADOPTION DE LA DÉCLARATION SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

## lors de la 31<sup>e</sup> session de la conférence générale de l'Unesco



Salle de la 31<sup>e</sup> session de la conférence générale de l'Unesco © D.R.

La 31<sup>e</sup> conférence générale de l'Unesco a adopté, le 26 octobre 2001, une « déclaration universelle sur la diversité culturelle ». Cette déclaration, qualifiée d'« historique » par le secrétariat général de l'Unesco, couronne les efforts menés depuis la conférence intergouvernementale de l'Unesco réunie à Stockholm en 1998, pour faire reconnaître la légitimité des politiques culturelles afin de préserver et promouvoir la diversité culturelle.

### De l'exception culturelle à la diversité culturelle

La notion d'exception culturelle est apparue lors des négociations du GATS (Accord général sur le commerce des services) en 1993. Un grand nombre de membres de l'OMC ont alors estimé qu'il fallait soustraire les services culturels et audiovisuels de la logique de libéralisation. De fait, aucune « exception » au sens juridique du terme n'a été consacrée par l'accord, qui

couvre tous les services y compris ces derniers. Mais cet accord offre à chaque membre la possibilité de choisir les secteurs qu'il souhaite offrir à la libéralisation. La majorité des membres, dont l'Union européenne, ont ainsi décidé de ne pas souscrire d'engagements de libéralisation dans le secteur de l'audiovisuel. C'est cela qu'on a improprement qualifié d'exception culturelle. Cette option a permis aux membres qui l'ont choisie de continuer à mener librement les politiques audiovisuelles qu'ils jugeaient appropriés à leurs objectifs culturels (quotas, subventions, etc.), sans risquer de voir ces dernières remises en cause par l'OMC au motif qu'elles sont discriminatoires (*i.e. qu'elles accordent un traitement plus favorable aux acteurs nationaux qu'étrangers*). L'objectif de ces politiques est généralement de garantir aux productions nationales des capacités d'expression et de présence sur les marchés que, faute de

rentabilité, elles ne trouveraient pas spontanément.

Certains ont pu juger cette attitude défensive voire protectionniste. Mais, en pratique, il n'en est rien. Les seules parts de marché des cinématographies étrangères, notamment américaine, en Europe, en attestent. Il s'agit donc au contraire de permettre à une offre culturelle et audiovisuelle non standardisée, mais diversifiée, de rencontrer les publics. C'est ainsi qu'est née la notion de diversité culturelle, qui exprime la volonté de préserver les cultures du monde contre les risques de mondialisation. Elle renvoie à l'ambition de permettre à tous les créateurs de s'exprimer, et aussi au public le plus divers d'accéder à la culture de son choix, face aux risques d'uniformisation, de perte d'identité, d'appauvrissement de la pensée et de mercantilisation de la culture liés à la mondialisation.

### Pourquoi une déclaration universelle sur la diversité culturelle

Or, chaque nouvelle négociation à l'OMC risque de remettre en cause les positions des uns et des autres quant aux services non offerts. Les protections d'aujourd'hui (résultant de l'absence d'offres) ne sauraient donc être considérées comme permanentes. C'est pourquoi il est nécessaire de trouver le moyen de légitimer durablement la capacité des États à soutenir la

culture et la diversité culturelle. Depuis la table ronde des ministres de la culture organisée en novembre 1999 par l'Unesco sur le thème de « la diversité culturelle face à la mondialisation », la prise de conscience de ces enjeux n'a cessé de croître.

La France en avait fait l'une des priorités de sa présidence de l'Union européenne au deuxième semestre 2000. Elle est notamment parvenue, lors du sommet européen de Nice (décembre 2000), à maintenir la règle qui veut qu'un accord unanime des 15 États membres soit trouvé avant toute prise de position de l'Union concernant les négociations à l'OMC sur la culture ou l'audiovisuel.

Le Conseil de l'Europe en décembre 2000, puis la Francophonie en juin 2001 ont adopté des déclarations exprimant l'importance de prendre en compte la diversité culturelle lors des négociations au sein d'autres instances internationales (OMC, OCDE...).

L'Unesco, organisation des Nations Unies dont le mandat dans le domaine de la culture est l'une des attributions essentielles, a paru l'enceinte la plus appropriée pour nourrir la réflexion internationale sur la diversité culturelle. Devant la tentative de certains États de porter la discussion sur la diversité culturelle au sein de l'OMC, la France, avec l'aide du Canada,

## Audiovisuel FRANCE TÉLÉVISION SIGNE UN CONTRAT D'OBJECTIFS POUR CINQ ANS

# France Télévision



a beaucoup œuvré pour affirmer la légitimité de l'Unesco à s'emparer d'un tel débat. C'est ainsi que depuis la conférence de Stockholm, l'Unesco a organisé deux tables rondes des ministres de la culture en 1999 et 2000, et différentes réunions d'experts qui ont permis d'aboutir à l'adoption par la dernière conférence générale d'une déclaration universelle sur la diversité culturelle reconnaissant la spécificité des biens et services culturels et le droit des États à mettre en œuvre une politique culturelle.

La rédaction de cette déclaration a permis de sensibiliser un grand nombre de pays à la nécessité de la promotion de la diversité culturelle, mais cette déclaration n'est qu'une étape vers une réflexion plus large qui devrait permettre d'aboutir à l'élaboration d'un instrument international contraignant légitimant le droit des États à élaborer leurs politiques culturelles. Cette idée, qui commence à être débattue dans les forums internationaux, notamment le réseau international sur la politique culturelle (RIPC), est largement soutenue par la France, le Canada et le Québec, nos principaux partenaires dans la défense de la diversité culturelle.

Catherine Tasca et Marc Tessier, PDG de France Télévision ont signé, le 13 novembre, le contrat d'objectifs et de moyens qui précisent les priorités de France Télévision et les moyens financier qui y sont liés.

Destinés à clarifier les relations entre l'État et la holding publique, les contrats d'objectifs et de moyens prévus par la loi du 1<sup>er</sup> août 2000 sur la communication audiovisuelle, consacrent les engagements réciproques des deux partenaires. Ces engagements sont aussi bien financiers qu'éditoriaux et concernent la période 2001-2005. Le contrat d'objectifs et de moyens permettra ainsi au groupe France Télévision de mettre en place une stratégie visant « *non pas une audience économique utile mais socialement légitime* » selon les termes du contrat.

### Financement

L'État s'est ainsi engagé à augmenter de 3,5 % par an la ressource publique versée à France Télévision. A partir de 2003, elle se décomposera en une part fixe de 3,1 % et une part variable additionnelle comprise entre 0,4 % et 0,6 %. Cette part est liée, selon Catherine Tasca, « *à la réalisation effective des objectifs du contrat.* » En retour, France Télévision s'engage à dégager une capacité d'autofinancement de 3,2 milliards de francs jus-

qu'en 2005. Et aussi à améliorer sa gestion. Un plan de redéploiements et de synergies, comprenant notamment la cession d'actifs (notamment la participation de France Télévision à TPS) devrait y contribuer. Il faudra aussi que la part de la masse salariale n'augmente pas les dépenses du groupe.

### Télévision numérique de terre

Le contrat d'objectifs prévoit notamment une dotation importante pour le projet de télévision numérique de terre (TNT). Ainsi, la dotation en capital sur ce poste sera de 152,4 millions d'euros (1 milliard de francs). Elle commencera à être versée en 2002 (53,4 millions d'euros) et le reste de la dotation sera versé en 2003. Cette somme devrait permettre de lancer trois projets de chaînes thématiques : une chaîne d'information en continu, un réseau de huit chaînes régionales et une rediffusion des meilleurs moments de France Télévision 24 heures sur 24 - et faire découvrir la culture d'aujourd'hui avec une chaîne développée avec Arte France.

### Le développement des contenus

Mais ce n'est pas le seul engagement de France Télévision. L'effort portera par ailleurs sur les contenus, car a souligné Catherine Tasca « *c'est là que se joue l'identité et la légitimité du*

*service public* » : sur l'information, sur le sport, sur la production de fictions, sur l'augmentation du volume de décrochages régionaux, sur un soutien au spectacle vivant au travers d'émissions et, de manière plus générale, « *en offrant aux heures de grande écoute le plus large éventail de programmes.* » Le groupe soutiendra également fortement la production audiovisuelle originale : en 2003, France 2 y consacra 18,5 % de son chiffre d'affaires, France 3, 19 % et la Cinquième 16 %.

### Le public au cœur du dispositif

Le contrat d'objectifs prévoit également que le public soit placé au cœur des préoccupations de la holding. Pour cela, elle doit créer un baromètre qualitatif destiné à mesurer le degré de satisfaction du public et élaborer une charte de l'antenne qui déterminera ses engagements vis-à-vis du public.

### De nouveaux partenariats

Enfin, à travers deux de ses chaînes thématiques, France Télévision Interactive et France Télévision Distribution, elle accroîtra l'offre de contenus aussi bien que sa capacité d'acquisition de programmes. Par ailleurs, elle participera aussi au rayonnement international des programmes français avec TV5 et CFI.

## Nouvelles technologies

LE SUIVI DES POLITIQUES  
NATIONALES DE NUMÉRISATION  
DU PATRIMOINE CULTUREL

Le site eEurope 2002 © D.R.

Le plan européen eEurope 2002 a été adopté en juin 2000. Afin de mieux suivre et de coordonner les différentes approches de numérisation du patrimoine culturel, une conférence européenne vient de se tenir à Lund. Elle a notamment émis plusieurs recommandations pour la mise en œuvre du programme.

**Le plan d'action eEurope 2002**

La numérisation et la diffusion des fonds patrimoniaux recourent des enjeux internationaux importants. Le plan d'action eEurope 2002 adopté pendant la présidence portugaise par les États membres de l'Union européenne, lors du Conseil européen de Feira au mois de juin 2000, prévoit une ligne d'action spécifique destinée à stimuler le développement et l'utilisation de contenus numériques européens sur les réseaux mondiaux. Si les professionnels des différents secteurs (archives, bibliothèques, musées, patrimoine architectural et archéologique...) ont déjà, à des degrés divers, entrepris de se concerter au niveau international pour échanger leurs données, il n'existe pas encore d'initiative réunissant l'ensemble des domaines. Le plan d'action eEurope 2002 a donc offert une véritable coordination qui a pris corps en avril 2001, dans le cadre d'une conférence orga-

nisée à Lund (Suède), par la présidence suédoise de l'Union européenne. La France était représentée par le ministère de la Culture et de la Communication (département des affaires internationales et mission de la recherche et de la technologie). Partant du constat qu'un contenu numérisé européen enrichi par les apports de chacun des pays membres constituait un atout en faveur de la diversité culturelle, de l'enseignement et des industries de contenu, les participants à la conférence se sont inquiétés des risques d'une approche fragmentée des problèmes. Ils ont insisté sur la nécessité, compte tenu du coût des opérations de numérisation, d'adopter des normes techniques communes aussi bien pour la conservation que pour la diffusion des fonds et de favoriser un accès multilingue aux données.

**Les conclusions de la conférence comportent plusieurs recommandations :**

» créer un comité permanent de coordination représentatif permettant d'assurer les échanges entre États membres et la diffusion de l'information relative aux problèmes de la numérisation des contenus culturels ;  
 » soutenir et développer une vision européenne des politiques et des programmes par la création de sites internet fournissant des informations sur les politiques et les programmes adoptés conformément à une

ligne d'action commune ;  
 » favoriser et soutenir les « bonnes pratiques », leur harmonisation et leur adoption afin d'améliorer la cohérence des procédures ;  
 » améliorer la visibilité et l'accessibilité du contenu culturel et scientifique européen en procédant à des inventaires au niveau national, établis sur des bases techniques communes et utilisant de préférence des outils logiciels ouverts.  
 Le cadre de réflexion et d'action est donc dorénavant dressé.

**Un projet européen pour atteindre les objectifs fixés lors de la conférence de Lund.**

Afin de donner suite aux conclusions de la conférence de Lund, plusieurs États membres (Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie, Royaume-Uni et Suède), ont récemment déposé auprès de la Commission (direction générale de la société de l'information), dans le cadre des mesures d'accompagnement du programme IST, un projet baptisé *Minerva* (Ministerial Network for Valorising Activities in digitalisation) qui prévoit de mettre en place une infrastructure de coopération comportant sept groupes de travail dont les thèmes sont les suivants :

- » coordination du projet et diffusion de l'information ;
- » élaboration d'un cadre d'évaluation et production d'indicateurs ;
- » inventaires des contenus numérisés et problèmes de



multilinguisme (dont la France assure la direction) ;  
 » accessibilité et interopérabilité ;  
 » analyse des besoins des utilisateurs et définition de critères de qualité des sites ;  
 » identification des bonnes pratiques et des centres de compétence ;  
 » élargissement du réseau.

Ce projet, établi pour trois ans, et dont le nombre des participants peut et doit augmenter, vise à la constitution d'un réseau d'excellence dans le domaine de la numérisation des fonds patrimoniaux et devrait permettre de fournir des éléments pour la définition de nouveaux programmes de recherche dans le cadre du 6<sup>e</sup> Programme cadre de recherche et de développement technologique.

Pour plus de renseignements sur la conférence de Lund :

<http://www.cordis.lu/ist/ka3/digicult/en/europe.html>

## LES PÔLES RÉGIONAUX DES ARTS DU CIRQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ? L'exemple de Lannion



Chapiteau de Jérôme Thomas et de l'Ebauchoir (second plan) © Christian Lompech

Le 30 novembre, le *Carré Magique* de Lannion a été reconnu scène conventionnée et pôle régional des arts du cirque. La convention a été signée par le ministère de la Culture et de la Communication, la Ville de Lannion et le Conseil général des Côtes d'Armor. Etape marquante d'un travail de dix ans, mené sous la direction de Roger Leroux, le *Carré Magique* a construit une politique de programmation ouverte aux nouveaux langages, en accordant une place particulière aux arts

du cirque. Des expériences fortes ont marqué ce parcours, tels que les accueils en création de *Kayassine* des Arts Sauts, *In vitro* d'Archaos et, dernièrement, *Cirque Lili* de Jérôme Thomas.

Ce nouveau conventionnement renforce les missions du *Carré Magique* dans sa qualité de pôle de référence à dominante arts du cirque : diffusion, soutien des équipes artistiques, notamment par des résidences de production, accompagnement des talents émergents,

sensibilisation et rayonnement départemental, élargissement des publics et démocratisation de la culture.

Ces missions sont la trame constitutive des conventions signées pour la mise en place des pôles des arts du cirque sur l'ensemble du territoire et dans le cadre de *l'Année des arts du cirque*.

Après la première signature en juin dernier pour *Circuits* à Auch (Midi-Pyrénées), d'autres conventionnements ont été établis pour *l'Agora* à Boulazac (Aquitaine), *l'Institut des arts du clown* à Bourg Saint-Andéol (Rhône-Alpes), *Les arts à la rencontre du cirque* à Nexon (Limousin), *le Centre régional des arts du cirque* à Cherbourg (Basse-Normandie), *le Cirque-Théâtre* d'Elbeuf (Haute-Normandie).

En 2002, de nouveaux conventionnements verront le jour pour *l'Espace Athic* à Obernai (Alsace), ainsi que le renforcement des projets sur le *Cirque Jules Verne* à Amiens (Picardie), *le pôle Cévennes* à Saint-Sébastien d'Aigrefeuille (Languedoc-Roussillon) et *le Prato* à Lille, en collaboration avec l'association *Et vous trouvez ça drôle* de Lomme (Nord-Pas-de-Calais).

### Programme

#### PARIS AIME LE CIRQUE

##### Des expositions, des spectacles, des formations...

La Ville de Paris est fière d'accueillir les grandes familles du Cirque. Cet art éminemment populaire qui séduit petits et grands s'est, au cours des dernières années, considérablement renouvelé tant dans ses techniques que dans ses formes, faisant ainsi preuve d'une formidable vitalité. Aujourd'hui, les Arts du Cirque développent des propositions artistiques de plus en plus innovantes que la Ville souhaite rendre accessibles au plus grand nombre de Parisiennes et de Parisiens. C'est pourquoi elle s'associe à *l'Année des Arts du Cirque* en publiant un premier livret qui recense l'ensemble des manifestations circassiennes se déroulant à Paris jusqu'au mois de février 2002. Un second livret sera disponible au mois de mars pour le coup d'envoi de *1, 2, 3... cirque !*

Ces livrets seront disponibles dans de nombreux lieux parisiens, tels les mairies d'arrondissements, les bibliothèques ou encore les conservatoires municipaux. Vous pourrez retrouver l'ensemble de ces projets actualisés en vous connectant sur le site internet de la Ville de Paris [www.paris-france.org](http://www.paris-france.org) ou en téléphonant à Paris Info Mairie au 08 2000 75 75.

# « FORMATION INTERNATIONALE CULTURE »

## Une sédimentation des expériences, dix ans après

La Formation internationale culture (FIC) constitue une partie du programme d'accueil et de formation du ministère de la Culture et de la Communication pour les responsables culturels étrangers. Elle est financée par le DAI et la DDAT et bénéficie d'un partenariat du ministère des Affaires étrangères. Lancé en 1991, afin de répondre à une demande croissante en formation exprimée par de nombreux pays, ce programme est destiné aux professionnels francophones de haut niveau désireux de se familiariser avec la conception et la pratique de la gestion des différents domaines culturels à partir d'expériences françaises. Brigitte Rémer a la responsabilité de ce programme depuis sa création.

### 1. UNE FORMATION ORIGINALE

La Formation Internationale Culture s'est construite autour d'un programme de dix mois à « la conception, décision et gestion culturelles », pluridisciplinaire, international et professionnel par son champ de travail et par ses participants. Elle ouvre sur une validation universitaire de troisième cycle selon un principe de travail hors les murs avec une université partenaire.

Forte de son expérience de dix ans, la FIC est devenue un véritable centre ressources connu et reconnu des milieux culturels locaux dans de nombreux pays, un réseau majoritairement composé de francophones et francophiles dont les activités se sont démultipliées. Depuis 1999, la création de l'association Ubiquités-Culture(s) a permis de développer des partenariats et des collaborations dans un esprit de travail en réseau. Le bulletin de liaison « Ubiquité » rend compte des activités de cette structure, tant en termes de formations que d'échanges et d'expertises.

### 2. DES ACTIVITÉS DÉMULTIPLIÉES, UN ENGAGEMENT MOBILISATEUR

Le programme « conception, décision et gestion culturelles » a accueilli au cours des dix sessions de formation 177 participants de 60 pays différents représentant les cinq continents. Pour la session 2001/2002, on compte 18 participants en cours

de formation dans les domaines d'expertise suivants : arts plastiques, audiovisuel-cinéma, éducation artistique, danse, livre, lecture et édition, musique, musées, patrimoine, développement et politique culturels, relations culturelles internationales, théâtre. Ce programme pédagogique propose une double entrée de travail : une entrée collective, à partir de séminaires, cours, tables rondes, voyages d'étude, échange et partage des savoir-faire et des expériences ; une entrée personnelle, à partir de la construction d'un projet en cohérence avec le parcours professionnel dans le pays d'origine, construit autour d'un temps d'observation en France sur le terrain de huit semaines, et de la rédaction d'un mémoire professionnel.

### Un pôle ressource pour l'international

Plate-forme d'informations, point d'entrée visible et lieu de ressource identifié par de nombreux partenaires locaux mais aussi par les relais français à l'étranger, la FIC sollicitée au plan national et international, transmet de l'information, accueille, informe, oriente, sur le thème des métiers de la culture mais aussi sur tout le champ des politiques culturelles internationales, de manière formelle et informelle. Elle intervient dans des forums internationaux, organise des séminaires et accompagne la création de programmes sur tous les continents.



*Culture au faubourg © D.R.*

### 3. UN RÉSEAU MULTICULTUREL FRANCOPHONE DANS LE MONDE : UNE PLATE-FORME DYNAMIQUE L'Association Ubiquité-Culture(s)

Créée en 1999, l'Association Ubiquité-Culture(s) regroupe les anciens stagiaires de la FIC. Elle a pour objectif principal de créer les conditions d'une meilleure coopération entre tous : intellectuels, artistes, concepteurs de politiques culturelles et porteurs de projets de différents pays, de favoriser la création artistique par l'échange d'informations, la mise en œuvre de projets dans les domaines artistiques et culturels et la mise en relation des différents partenaires. Ses principales activités ont été l'accueil de délégations ukrainiennes d'hommes d'affaires et l'élaboration de séminaires en partenariat avec *Ukraine Economic Studio* et l'Ambassade d'Ukraine à Paris, ainsi que la découverte du milieu culturel français (décembre

**Les Rencontres Cultures au Faubourg, Paris, 3-7 décembre 2001**

Plus de 110 responsables culturels de haut niveau de soixante pays différents, anciens participants de la FIC, se réuniront à Paris du 3 au 7 décembre 2001, au cours des Rencontres Cultures au Faubourg et marqueront ainsi les dix ans du programme *Conception, décision et gestion culturelles*.

Ces Rencontres seront l'occasion pour ces francophones et francophiles de conforter les liens avec les institutions et les professionnels français en affirmant la vitalité du Réseau Ubiquité-Culture(s). Les Rencontres Cultures au Faubourg s'articuleront autour de tables rondes, d'ateliers par disciplines, champs d'expertises et par régions géographiques.

**Les principales structures d'accueil partenaires seront :**

La Bibliothèque nationale de France, l'Hôtel de Sully Centre des monuments nationaux Monum', le Studio Théâtre de la Comédie Française, la Cité des Sciences et de l'Industrie, la Maison Européenne de la Photographie, le Musée Dapper, le Théâtre National de la Colline, l'Entrepôt, la Cinémathèque française, la Cartoucherie de Vincennes ...

**177 participants de tous les continents, au cours de 10 sessions de formation, 60 pays représentés**

**Afrique :** Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, République Centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Sénégal.

**Amérique Latine - Caraïbes :** Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Cuba, Haïti, Mexique, Pérou, Uruguay, Venezuela.

**Asie - Pacifique :** Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Mongolie, Sri Lanka, Thaïlande, Vietnam

**Europe Centrale et Orientale :** Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Lituanie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovaquie, République Tchèque, Ukraine, Yougoslavie.

**Pays du Maghreb et de la Méditerranée :** Algérie, Chypre, Égypte, Grèce, Israël, Jordanie, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie.

**Les champs d'action et d'expertise**

Arts Plastiques, Audiovisuel, Cinéma, Éducation Artistique, Danse, Livre, Lecture et Édition, Multimédia, Musées, Patrimoine, Musique, Politique Culturelle, Relations Culturelles Internationales, Théâtre

**Pour plus de renseignements :**

Formation Internationale Culture  
52, rue du faubourg Poissonnière  
75010 Paris  
Tél. 33 (0) 1 45 23 24 66 / Fax 33 (0) 1 45 23 24 74  
Email : ficultur@club-internet.fr  
Site internet : [www.fic-culture.org](http://www.fic-culture.org)

2000, mars 2001, juin 2001) ; la programmation d'un groupe de danseurs et musiciens d'Agua-caliente au Mexique dans le cadre de la *Carnavalcade* organisée par la Ville de Saint-Denis (juin 2000) ; la co-réalisation du premier disque de la série

*Effraction du Silence*, rock de l'Europe orientale et centrale, en création avec *Créon Musique* (juillet 2001) ; la préparation d'un film documentaire sur les politiques culturelles, *Voyage aux quatre coins de l'écran*.

**Patrimoine****LA MÉMOIRE DES VILLES NOUVELLES D'ÎLE-DE-FRANCE****Un Centre d'interprétation de la Ville pourrait voir le jour**

Michel Duffour a ouvert, le 14 novembre dernier, les journées d'études consacrées à la « Mémoire des villes nouvelles d'Ile-de-France » organisées à Cergy-Pontoise.

Après avoir rappelé le volontarisme politique et administratif qui a permis la création et la construction des villes nouvelles en région parisienne, Michel Duffour a souligné l'importance de la conservation et de la valorisation des archives des établissements publics d'aménagement.

Celui d'Evry vient de fermer l'an dernier au terme de son mandat. Ceux de Cergy-Pontoise et de Saint-Quentin-en-Yvelines feront de même l'an prochain. Leurs archives doivent naturellement être versées aux archives départementales concernées. Mais pour assurer plus efficacement leur consultation et leur valorisation, le secrétaire d'État a suggéré la création d'un lieu qui leur soit dédié.

**La proposition de Michel Duffour**

« Une hypothèse de travail, a-t-il indiqué, me semblerait être la création d'un lieu durable, constitué en Centre d'Interprétation de la Ville dépositaire des archives publiques mais éventuellement aussi d'archives privées (celles des associations), un lieu de débats et d'élaboration des nouveaux projets urbains et architecturaux, lieu d'exposition (notamment des nouveaux projets), de promotion des projets de jeunes architectes et de for-

mation, des publics scolaires en particulier.

Il faut étudier la faisabilité d'un tel centre et les conditions de sa prise en charge par la collectivité départementale, la collectivité intercommunale ou par une collectivité locale.

De même il faut préciser quel serait le rôle de l'État en étudiant les formes d'un conventionnement interministériel.

Plus fondamentalement, cette structure pour jouer un rôle pertinent dans la définition globale des projets de ville, devrait s'allier avec des partenaires culturels. En effet, la seule mémoire et la vision des techniciens de la ville ne suffisent pas à l'appréhension et à la compréhension de la complexité urbaine.

Autour de ce lieu à créer, il me semble nécessaire d'organiser un réseau des partenaires culturels qui diversifient, déplacent la vision. Au premier rang, le réseau des écoles ainsi que celui des bibliothèques qui au-delà de leurs missions traditionnelles doivent assurer un relais de diffusion et de sensibilisation à leur environnement. »

En conclusion, Michel Duffour a proposé que, sans attendre, des expériences soient menées sur le terrain et qu'un bilan en soit rapidement tiré.

## Art contemporain 20 ANS DE COMMANDE PUBLIQUE ILLUSTRÉS DANS UN FILM



Le Chat des rives de l'art © Alain Sechas 2000

La commande publique constitue l'une des manifestations les plus fortes de la politique de décentralisation artistique et de soutien à la création engagée depuis vingt ans. Cette action se traduit par la mise en place d'un réseau d'œuvres qui, à travers la France entière, inscrit l'art contemporain dans la vie quotidienne des publics, qu'il s'agisse de contextes urbains ou d'environnements naturels.

Écrit par Philippe Piguet et réalisé par Jean-Paul Fargier, *Qui commande quoi ? 20 ans de commande publique en France*, est un film qui, dans un réel souci pédagogique, analyse les mécanismes de ce dispositif, du projet à la réalisation, et donne la parole aux artistes, aux commanditaires, ainsi qu'aux publics, sur les sites d'implantation des œuvres. Il montre des

travaux qui investissent, révèlent et transforment des lieux tels que des places (Joseph Kosuth à Figeac), des églises (Christophe Cuzin à Lognes), des hôpitaux (Ettore Spaletti à Garches), des lignes de tramway (à Strasbourg et Montpellier), ou encore des jardins (installation de sculptures contemporaines aux Tuileries). Il présente également des pièces qui déclinent les formes les plus variées: un kiosque à fleurs (Jean-Luc Vilmouth à Strasbourg), un pont (Siah Armajani à Strasbourg), des assiettes pour tout un village (Raoul Marek au château d'Oiron), des mâts de signalisation (Jean-Charles Blais, Jean-Marc Bustamante et Patrick Corillon à Châtellerauld), un sanctuaire pour la nature (Herman de Vries à Digne), mais aussi un oratoire de prière (Pierre Buraglio à l'hôpital Bretonneau). Co-produit par Terra Luna Films, Dora Productions, La Cinquième, la Délégation aux arts plastiques et France 3 Alsace, *Qui commande quoi ? 20 ans de commande publique en France* sera diffusé sur La Cinquième, le 9 décembre, à 9h30.

**Qui commande quoi ? 20 ans de commande publique en France**, un film écrit par Philippe Piguet et réalisé par Jean-Paul Fargier, 52 minutes.

**Contact :** Terra Luna Films  
Anne Morien

**Tél :** 01 42 76 96 16

## Théâtre LES ÉCRITURES DRAMATIQUES EN QUESTIONS



Façade du Théâtre de l'Aquarium © D.R.

Le 15 décembre prochain au Théâtre de l'Aquarium (à la Cartoucherie de Vincennes), le Théâtre Populaire de Lorraine consacre une journée à un parcours dans des écritures dramatiques contemporaines, avec la lecture publique de textes bénéficiant d'une subvention au titre de l'aide à la création. Cette manifestation a lieu pour la première fois grâce à un partenariat établi entre le Bureau des écritures et de la recherche de la DMDTS, la Commission d'aide à la création d'œuvres dramatiques, le Jeune Théâtre National (JTN) et un centre dramatique, le TPL qui, sous l'impulsion de sa directrice Stéphanie Loïk, privilégie depuis dix ans la création de textes d'auteurs vivants.

### La journée s'organise en trois temps.

Dans un premier temps, deux textes (parmi ceux retenus par la Commission) seront « mis en voix » : *Badier Grégoire* d'Emmanuel Darley et *Les mers rouges* de Liliane Atlan, lus par Françoise Lebrun et des comédiens du JTN. Ensuite, Stéphanie Loïk lira *Cargaison* de Michel Simonot et *Neige* de Maxence Ferminé.

A 20h30 une représentation de *9mm*, de Lionel Spycher, dernière création du TPL, présentée au Théâtre de l'Aquarium du 13 novembre au 16 décembre.

**Contact :** Théâtre de l'Aquarium  
Tél : 01 43 74 72 74

## LA CRÉATION DU CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON, DES VARIÉTÉS ET DU JAZZ A ÉTÉ VALIDÉE PAR LES SÉNATEURS

Le nouvel établissement public sera notamment chargé de percevoir la taxe parafiscale sur les spectacles

Catherine Tasca, s'est réjouie que, sur sa proposition, les parlementaires aient voté à l'unanimité la création du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz. Celui-ci, qui prendra la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial, succèdera au Fonds de soutien aux variétés, à la chanson et au jazz qui a eu, depuis sa création, un rôle déterminant dans la structuration et la professionnalisation du secteur des variétés. Il sera un complément indispensable de la politique que le ministère de la Culture entend développer avec les professionnels pour le soutien des musiques actuelles.

Le nouveau Centre se verra confier des missions de soutien économique aux entreprises de production et de diffusion des spectacles de variétés, de chanson, de jazz ; il assurera une activité de conseil, notamment auprès des collectivités territoriales, de promotion, de diffusion, de prestation de services ainsi que de centre ressources en direction de la profession et des publics. Le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz percevra la taxe parafiscale sur les spectacles dans le domaine de la variété. Son activité devrait être effective au printemps 2002. L'Assemblée nationale examinera le texte le 29 novembre.



## NOMINATIONS

**BÉATRICE HIVERNET EST LE NOUVEAU CHEF DU CABINET DE MICHEL DUFFOUR**

Après plusieurs années passées dans le secteur privé, Béatrice Hivernet entre dans la fonction publique en 1973 et effectue une grande partie de sa carrière administrative au sein de la Délégation générale du Travail et de l'Emploi du ministère des Affaires Sociales. De mars 1991 à mars 1993, elle fut attachée au cabinet de Me Martine Aubry, alors ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, puis travailla aux côtés de son successeur, Michel Giraud, ministre de l'Emploi d'avril 1993 à janvier 1995, avant de rejoindre la fondation *Agir contre l'Exclusion*, où elle restera jusqu'en mai 1997. En juin 1997, elle fut de nouveau nommée auprès de Martine Aubry, comme chef adjointe de cabinet au ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Depuis le départ de cette dernière du gouvernement, Mme Hivernet était conseillère technique au cabinet du Garde des Sceaux, Marylise Lebranchu.

**GILLES BONNEVIALLE DEVIENT CONSEILLER SPÉCIAL DE MICHEL DUFFOUR**

Gilles Bonneville était, depuis mars 2000, chef adjoint du cabinet de Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication et chef du cabinet de Michel Duffour, secrétaire d'État au patrimoine et à la décentralisation culturelle. Il a été auparavant chef du cabinet de Michèle André, secrétaire d'État aux droits des femmes (1988-1990), chargé de mission au cabinet du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer (1990-1991), chargé de mission auprès du directeur général de l'établissement public de développement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (1991-1998) et producteur de spectacles (1998-2000).

**« DES TERRITOIRES » INTERROGE UN ART PUBLIC EN PRISE AVEC L'ACTUALITÉ**

Ensb-a jusqu'au 30 décembre

Faut-il faire entrer l'information politique, économique et sociale dans les lieux réservés à l'art ? L'exposition *Des Territoires*, qui prolonge le séminaire conduit par Jean-François Chevrier à l'Ensb depuis 1994, répond à cette question par un parcours exemplaire. Jusqu'au 30 décembre, *Des territoires* présente des travaux de jeunes artistes, anciens élèves de l'école ou plasticiens en cours d'étude, et des œuvres de créateurs confirmés.

Professeur d'histoire de l'art à l'Ensb, Jean-François Chevrier a conçu, avec la collaboration du commissaire d'exposition Sandra Alvarez de Toledo et du scénographe François Andrieux, une manifestation qui rend compte des activités propres au séminaire ambitieux qu'il dirige chaque semaine. Le groupe d'artistes et d'intellectuels qui constitue le noyau de ce séminaire interroge les relations et les écarts, dans la société contemporaine, entre art et information. Depuis 1994, deux axes de réflexion se sont dessinés, dans les débats et les pratiques des artistes : le territoire désigne une situation géographique et sociale, entre poétique

et politique, tandis que le témoignage fait entendre la voix et l'histoire de personnages qui qualifient le territoire et lui donnent une coloration subjective.

**Des territoires : une exposition, un séminaire, une revue**

*Des territoires* est aujourd'hui une exposition qui met en œuvre les activités du séminaire et les associe dans un espace commun. L'événement proposé aux publics rend visible deux orientations de la culture artistique contemporaine, selon un double parcours. Le premier itinéraire décline la dimension documentaire de l'art moderne, à travers la photographie, conçue comme le moyen d'une enquête territoriale (avec, entre autres, Patrick Faigenbaum, Mikael Levin, Jeff Wall, ainsi que les étudiants de l'atelier de Patrick Faigenbaum et Marc Pataut), mais aussi la peinture, le dessin, l'art conceptuel, le texte et le cinéma. Le second itinéraire suit l'*Arte Povera* de sa naissance à sa migration dans les arts appliqués, le textile, la mode ou encore les intérieurs domestiques : il montre notamment des travaux de Giuseppe Penone, Eglé

Bogdaniene, Majida Khattari, Christine & Irène Hohenbuechler. Ce double parcours permet aux visiteurs de découvrir une grande diversité de propositions, qui vont d'une définition strictement géographique du territoire à sa reconstruction imaginaire. Conçues dans le processus des rencontres hebdomadaires, la plupart des œuvres ont été créées spécialement pour la manifestation. Parallèlement à l'exposition, une programmation de films, qui réunit des œuvres de Danièle Huillet & Jean-Marie Straub, Robert Kramer ou encore Pier Paolo Pasolini, est présentée avec l'Association Documentaire sur Grand Ecran. Enfin, la manifestation s'accompagne d'un catalogue.

*Des Territoires*, exposition ouverte tous les jours de 13h à 19h, sauf le lundi, fermée le mardi 25 décembre.

Ensb-a : 13 quai Malaquais, 75006 Paris  
Tél : 01 47 03 50 00

[www.ensba.fr](http://www.ensba.fr),

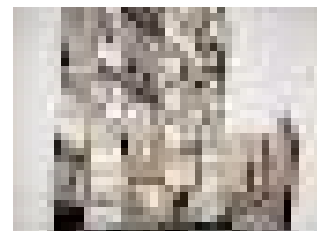
rubrique Exposition en cours  
Le séminaire de Jean-François Chevrier se déroule à l'Ensb-a, tous les mercredis, de 18h à 22h.



Mickael Levin, *Untitled* 24x18 cm (from *walking city*) © Levin Mickael



Patrick Faigenbaum, *Atelier de couture à l'Escola d'Adults (La Rina)* © Faigenbaum Patrick



Yves Belorgey, *Atelier de couture à l'Escola d'Adults (La Rina)* © Belorgey Yves



Concilio, 1975 © Antonio Saura

**Publication****ANTONIO SAURA. ESTAMPES ET LIVRES ILLUSTRÉS**

» Du 1<sup>er</sup> décembre 2001 au 4 mars 2002

Le musée des Beaux-Arts de Caen présente l'œuvre imprimé d'Antonio Saura (1930 - 1998), figure majeure de l'art espagnol dans le seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Rassemblant plus de cent cinquante estampes et de livres illustrés, l'exposition constitue la plus importante rétrospective jamais organisée par un musée français ainsi qu'une très suggestive introduction à l'univers de Saura.

**Antonio Saura. Estampes et livres illustrés.** Musée des Beaux-Arts, Le Château 14000 Caen.  
Tél.: 02 31 30 47 70



Jacques-Émile Ruhlmann, Bureau coiffeuse, 1932 © Collection Musée des Années 30

**Exposition****RUHLMANN, UN GÉNIE DE L'ART DÉCO DANS LES COLLECTIONS PUBLIQUES FRANÇAISES**

» Jusqu'au 17 mars

La ville de Boulogne-Billancourt

présente, au musée des Années 30, la première rétrospective consacrée à Jacques-Émile Ruhlmann (1879-1933), célèbre créateur de meubles et ensemblier de la période Art Déco. Véritable témoignage de l'œuvre de ce décorateur à la renommée internationale, l'exposition rassemble une cinquantaine de meubles d'exception, rarement montrés, provenant de collections publiques françaises, et une sélection de 300 dessins, croquis de mobiliers, carnets, référenciers, provenant des 8 000 documents qui composent aujourd'hui le fonds d'archives Ruhlmann du musée. L'exposition est aussi l'occasion, pour le musée des Années 30, de publier ce très précieux fonds d'archives complété par la récente et riche donation Jérôme Seydoux.

**Ruhlmann, un génie de l'Art Déco** dans les collections publiques françaises : musée des Années 30, Espace Landowski, 28, avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt.

L'exposition a été reconnue d'intérêt national par le ministère de la Culture et de la Communication/direction des Musées de France et a bénéficié à ce titre d'un soutien financier exceptionnel de l'État. Elle sera présentée, à la fin de l'année 2002, au musée des Beaux-Arts de Montréal.

**International****FRANCE/CANADA****Coopération et échanges dans le domaine des musées**

Dans le cadre de l'accord franco-canadien de coopération et d'échanges dans le domaine des musées, le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Recherche lancent un nouvel appel à projets. Seront recevables tous les projets qui correspondent aux objectifs généraux de l'accord : créer et développer des liens privilégiés et durables entre les institutions muséales de la France et du Canada et entre les professionnels de la muséologie des deux pays. Tout dossier doit impérativement comporter un partenaire canadien.

Appel à projets en ligne sur le site du ministère : <http://www.culture.fr> (dans la rubrique « actualités »)

**Date limite de dépôt des dossiers :**  
1<sup>er</sup> février 2002

**Action culturelle****Les premiers séminaires interregionaux consacrés aux « espaces intermédiaires » suscitent un vif intérêt**

Le programme de rencontres interrégionales, annoncé par Michel Duffour, le 19 juin dernier, lors de la présentation du rapport de Fabrice Lextrait, intitulé *Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires...: une nouvelle époque de l'action culturelle*, se poursuit à un rythme soutenu depuis son lancement, à Lille, le 12 octobre dernier. Au total, d'ici la mi-janvier 2002, neuf séminaires réuniront, en région, artistes, porteurs de projets, élus et des représentants déconcentrés de l'État avec pour principaux objectifs la mise en réseau de l'ensemble de ces acteurs du développement culturel et un meilleur accompagnement technique et financiers des projets et des espaces repérés, de la part des partenaires publics concernés. Comme le rappelle, en effet, Michel Duffour, à l'occasion de chacune de ces rencontres, « *l'engagement en faveur de ces lieux d'expression artistique et d'action culturelle est désormais celui du gouvernement tout entier.* » Il est aussi celui des collectivités locales et territoriales.

**Un engagement de l'État pour les « nouveaux lieux »**

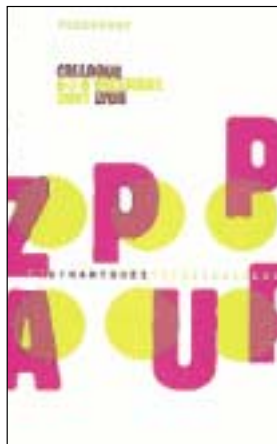
S'agissant de l'État - et pour la première fois dans l'histoire du ministère de la Culture et de la Communication - des mesures nouvelles ont été spécifiquement inscrites dans budget 2002 en faveur de la coordination des « espaces intermédiaires » pour un total de 2,8 millions d'euros (18 millions de francs), qui s'inscrivent dans un effort sans précédent en faveur du spectacle vivant (24,4 millions d'euros,

soit 160 millions de francs). Et, comme l'a annoncé le Premier Ministre, Lionel Jospin, à l'occasion du dernier Comité Interministériel à la Ville, 50 millions de francs supplémentaires viendront en 2002, soutenir, en autres, les résidences d'artistes, les friches et les « nouveaux lieux culturels » dans les sites bénéficiant de Contrats de Villes, tandis qu'un appel à projets sera lancé sur 50 sites pour permettre la création de nouveaux espaces innovants consacrés aux pratiques culturelles. Par ailleurs - et afin de renforcer le suivi de ces initiatives au sein du ministère - , une cellule, coordonnée par la Délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT) qui regroupent l'ensemble des directions centrales et régionales concernées, a été créée et s'est réunie, pour la première fois, le mercredi 26 septembre dernier. De plus, comme l'avait également souhaité Michel Duffour, lors de la présentation du rapport de Fabrice Lextrait, une équipe interministérielle chargée de dispenser conseils, expertises et de mutualiser les savoir-faire sera installée, dans les toutes prochaines semaines, au sein de l'Institut des villes.

**Calendrier des prochaines rencontres :**  
jeudi 6 décembre à Metz, jeudi 13 décembre à Nanterre, et vendredi 14 décembre à Rennes.

## 15/Actualité

LETTRE D'INFORMATION  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
3 DÉCEMBRE 2001



Programme, ZPPAUP et dynamiques territoriales © D.R.

### Colloque

#### ZONES DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

» Le 6 et 7 décembre 2001

Michel Duffour interviendra dans ce colloque pour réaffirmer l'engagement de l'État auprès des acteurs locaux afin de mieux inscrire le patrimoine dans les politiques de développement local. Créé en 1983 dans le cadre de la décentralisation, le dispositif des ZPPAUP est une démarche partenariale entre l'État et une ou plusieurs communes, qui se concrétise par un document contractuel de référence et d'aide à la décision, prenant en compte le patrimoine et s'imposant aux documents d'urbanisme.

Les deux tiers des 350 ZPPAUP existantes, ou des 600 en cours d'étude, concernent des communes de moins de 5 000 habitants, mais ce dispositif bénéficie aussi à des villes importantes telles que :

Lyon (Croix-Rousse) ou Marseille, des villes moyennes (Dieppe, Mende, Fréjus...), des villes d'eau (Vichy), des cités balnéaires (Dinard, Trouville, Biarritz), voire des villes de la reconstruction (Le Havre, Brest).

Le colloque se tient les jeudi 6 et vendredi 7 décembre à l'Institut Lumière, 25 rue du Premier Film, 69008 Lyon.

#### Inscriptions :

association Patrimoine rhôn-alpin, 5 place de la Baleine 69005 Lyon.

**Contact DAPA:** Béatrice Mayaud,  
Fax : 01 40 15 32 53,  
beatrice.mayaud@culture.gouv.fr.  
[www.culture.fr/culture/in/index-min.hrm](http://www.culture.fr/culture/in/index-min.hrm)

Organisé par la DAPA en partenariat avec le Groupe de recherche sur le droit du patrimoine culturel et naturel (CNRS et Université de Paris-Sud) et l'association Patrimoine rhôn-alpin.



Page d'accueil du Site Cinemed © D.R.

### Cinéma

#### FESTIVAL DU CINÉMA MÉDITERRANÉEN DE MONTPELLIER

Deux bourses d'aide au développement ont été décernées lors de la 23<sup>e</sup> édition du festival de Montpellier. Le première a récompensé *Orr* de Karen Yedaya (Israël), un projet issu de l'expérience personnelle de la réalisatrice auprès des prostituées d'un quartier de Tel-Aviv, la seconde *Carthage n'est plus à prendre* de Monique Perez (France/Italie/Tunisie) racontant une histoire d'amour impossible entre Rome et Carthage. Dotées chacune de 7 000 euros grâce aux contributions du ministère de la Culture et de la Communication (DAI et Centre national de la cinématographie), ces bourses sont destinées à soutenir le développement de projets d'auteurs méditerranéens. Parmi la cinquantaine de projets reçus cette année, les organisateurs du festival ont sélectionné 13 projets de longs métrages de fiction représentant neuf pays (France, Israël, Italie, Liban, Palestine, Portugal, Tunisie, Turquie, Yougoslavie). A noter que la plus haute distinction du festival a été cette année décernée à *Desperado Square (Kikar Ha'Halomo)* de Benny Torati (Israël)

#### Site internet :

<http://www.cinemed.tm.fr>

### Exposition

#### L'HOMME VENU DE LA GLACE

» Jusqu'au 31 décembre 2001

Le musée des Tumulus de Bougon (Deux-Sèvres) consacre une exposition à Otzi, qui fut découvert en 1991, dans un

glacier situé entre l'Italie et l'Autriche, par deux alpinistes amateurs. Décédé il y a plus de 5 000 ans, Otzi est le premier homme du Néolithique retrouvé dans un tel état de conservation. A l'aide de reconstitutions fidèles de la momie, de ses habits et de son équipement, l'exposition évoque l'aventure de cet ancien alpin et fait le point sur les connaissances recueillies sur lui au cours des dix dernières années.

#### L'homme venu de la glace

Musée des Tumulus de Bougon 79800 Bougon



La momie dans la glace © Musée des Tumulus

### Publication

#### L'AVENIR DES MUSÉES

Les actes du colloque international *l'avenir des musées*, organisé par le musée du Louvre, les 23, 24 et 25 mars 2000, viennent de paraître. Ils apportent de très nombreux éléments de réponses à toutes les questions que l'on peut se poser sur l'avenir d'institutions qui, après avoir été longtemps délaissées, sont devenues à la mode et dont le rôle culturel et social n'est plus aujourd'hui contesté.

*L'avenir des musées*, éditions de la Réunion des musées nationaux, 544 pages, 83 illustrations 290 F.

### Décentralisation culturelle

#### LA SEINE-SAINT-DENIS S'ENGAGE A SON TOUR VERS UN NOUVEAU PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

Michel Duffour a présidé, le 27 novembre, à la signature d'un protocole de décentralisation culturelle qui liera, pour trois ans, le ministère de la Culture et de la Communication et le Conseil général de Seine-Saint-Denis. Après ceux déjà signés avec la Lozère, l'Aquitaine, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Lorraine, ce protocole expérimental fait du département de la Seine-Saint-Denis le cinquième des sept sites-test avec lesquels l'État a engagé, dès 2001, un nouveau partage de responsabilités dans les domaines du patrimoine ou des enseignements artistiques.

Afin de donner plus d'ampleur à l'action culturelle du Département, ce protocole précise les objectifs ainsi que les responsabilités respectives des deux partenaires dans la mise en oeuvre des actions définies conjointement. Il prévoit ainsi le développement des outils pour la connaissance du patrimoine local (*inventaire général, études ethnologiques, archivistiques, etc*), l'amplification des mesures de diffusion de ces connaissances auprès des habitants du département (*notamment en direction des publics scolaires*) et, enfin, la création de nouveaux moyens d'intervention du Département en matière d'expertise dans les domaines du patrimoine et de l'architecture. Ainsi le Conseil général recrutera un conservateur territorial du patrimoine et deux architectes urbains, dont le rapprochement avec les personnels déjà en fonction pourrait préfigurer la création d'un Centre Départemental du Patrimoine, de l'Architecture et de l'Urbanisme.



## PIERRE-HENRI DELEAU

# L'œil, l'intuition et la passion : rencontre avec un découvreur de talents

Depuis la quinzaine des réalisateurs 1969, à Cannes, Pierre-Henri Deleau, cinéophile averti et passionné d'audiovisuel, a dirigé de nombreux festivals et découvert de grands talents. Le 14 novembre dernier, David Kessler, directeur général du CNC lui a remis au nom de Catherine Tasca, les insignes de Commandeur des arts et lettres. Alors que l'édition 2001 du Forum du cinéma européen de Strasbourg, dont il est directeur artistique, vient de s'achever, il prépare le quinzième Festival international des programmes audiovisuels qui aura lieu du 22 au 27 janvier 2002 à Biarritz. Rencontre.

**L.I. :** La sixième édition du Forum du cinéma européen de Strasbourg s'est déroulée du 6 au 13 novembre dernier. Quelle est la spécificité de cette manifestation ?

**P-H.D. :** Il s'agit d'un Forum et non pas d'un festival, ce qui veut dire que cette manifestation comprend deux versants.

Une première partie est consacrée à des ateliers où se réunissent les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel de l'Union européenne afin de réfléchir ensemble aux différents problèmes qu'affronte la profession, tant dans son aspect culturel qu'industriel.

La seconde partie constitue l'illustration de ces ateliers puisqu'il s'agit de démontrer que le cinéma européen doit se préoccuper de son patrimoine cinématographique. D'où l'im-

portance de cette section patrimoniale ; on peut être fier de la création cinématographique européenne depuis ses origines. C'est pour cette raison que nous rendons hommage à de grandes carrières européennes (Bibi Andersson, Charlotte Rampling et Carlos Saura pour cette année). Enfin, prouver que le cinéma européen est bien vivant et plein d'avenir, d'où les sections compétitives consacrées à des premiers ou seconds films de réalisateurs européens, ainsi qu'à des courts métrages.

**L.I. :** Quel est votre avis sur la situation actuelle du cinéma européen ?

**P-H.D. :** Si l'on en croit les chiffres de production, le cinéma européen se porte bien dans la mesure où il se tourne de plus en plus de films au sein de l'Union. Mais, paradoxe, ils voyagent de moins en moins à l'intérieur des frontières européennes. Les producteurs coproduisent souvent d'un pays de l'Union à l'autre, mais il n'y a pas de suivi dans la distribution. On peut souvent voir des films nationaux et des films américains, mais peu de films des pays voisins de l'Union. C'est le vrai problème. Il faut que les européens reconquièrent leur propre marché et celui de leurs voisins. Pour ce faire, il conviendrait de réfléchir à une stratégie de reconquête du jeune public qui, souvent, ne pense et ne rêve qu'américain. Enfin, il conviendrait aussi d'arrêter une politique de conquête des

marchés hors de l'Union, tels que par exemple l'Amérique latine, ou la Chine.

**L.I. :** Vous préparez la prochaine édition du FIPA dont vous êtes le délégué général. Cette manifestation se porte-t-elle bien ?

**P-H.D. :** Oui : le FIPA fête cette année sa quinzième édition dont la sixième

année à Biarritz. On constate aujourd'hui une progression constante de la fréquentation du public - entre 1 500 et 2 000 personnes de plus chaque année, soit 22 000 spectateurs en 2001 en quatre jours et demi - et des professionnels - environ 200 professionnels (journalistes, acheteurs, diffuseurs) de plus chaque année soit 2 000 dans l'édition 2001.

**L.I. :** Quelle est la place de la création à la télévision ?

**P-H.D. :** Dès son origine, la télévision a fait preuve de créativité. De nombreux créateurs s'y sont immédiatement réfugiés réinvestissant des genres que le cinéma délaissait peu à peu : documentaire, reportage, série. La querelle stupide qui a longtemps opposée cinéma et télévision n'a pas lieu d'être. Le problème n'est pas le format ou la



Pierre-Henri Deleau © D.R.

production mais de savoir si derrière une image, on retrouve un style, un ton, une pensée, bref un auteur. Aujourd'hui, les auteurs s'expriment à la télévision autant que par le passé, sinon plus, dans la mesure où les chaînes se sont multipliées. Le réel danger est la course à l'audimat et la volonté de certaines chaînes de standardiser les propos et les formats. On parle alors de produits et on court après le plus grand dénominateur commun, ce qui donne un flux d'images tièdes qui n'ont rien à voir évidemment avec la création artistique. Il n'empêche : on ne tue pas la pensée aisément et, si l'on cherche bien, il y a toujours un espoir de trouver à faire son miel.